

COPIE

Loi n° 35-2022 du 16 août 2022
 autorisant la ratification de l'accord de financement numéro « 9398-CG » pour le
 « projet d'accélération de la transformation numérique » entre la République du
 Congo et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement « 9398-CG », signé le
 23 juin 2022 entre la République du Congo et la Banque Internationale de Reconstruction et de
 Développement, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 16 août 2022


 Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,


Le Premier ministre,
 chef du Gouvernement


 Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des postes, des
 télécommunications et de
 l'économie numérique


 Léon Justin EBOMBO.-

Le ministre des finances, du budget et
 du portefeuille public


 Rigobert Roger ANDELY.-

La ministre de l'économie, du plan, de la statistique
 et de l'intégration régionale,


 Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-